

MAINTIEN DES AIDES AU LOGEMENT PAR LA CAF POUR LES MENAGES EN IMPAYES DE LOYER

INSTITUTION PARTENAIRE

Fondation Abbé Pierre

3 rue de Romainville, 75019 Paris

<https://www.fondation-abbe-pierre.fr>

Fondation reconnue d'utilité publique

PERSONNES RESPONSABLES DU PROJET

Marie ROTHHAHN

Responsable de projet lutte contre la privation des droits

Pauline PORTEFAIX

Chargée d'étude

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION & CONTEXTE DU PROJET

Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique le 11 février 1992, la Fondation Abbé Pierre agit pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et une vie digne.

Fidèle à l'esprit de l'abbé Pierre, la Fondation Abbé Pierre poursuit son combat :

- **En luttant** pour que chacun puisse avoir un logement où vivre dignement,
- **En accueillant et orientant** les personnes en difficulté de manière inconditionnelle,
- **En s'insurgeant contre toutes les formes d'injustice** et de discrimination dans le logement,
- **En participant au débat public**, rappelant sans relâche à ceux et celles qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux.

Ses principales missions sont centrées sur le soutien à l'action et l'interpellation.

Elle soutient des associations dans leurs projets liés à l'habitat, et interpelle, notamment par le biais de son rapport annuel sur le mal-logement, sur la situation des personnes mal logées. Elle a encouragé la mise en place de nombreuses permanences d'accompagnement aux droits liés à l'habitat et développe l'action juridique et contentieuse.

Parmi les actions soutenues et mises en œuvre figurent la prévention des expulsions locatives, qui est un axe fort de la lutte contre le mal logement. La Fondation Abbé Pierre dispose notamment d'un lieu parisien d'accès aux droits (l'Espace Solidarité Habitat), qui propose un accompagnement juridique et administratif en matière de prévention des expulsions, et a mis en place une plateforme téléphonique « Allô Prévention Expulsion ». Elle anime un réseau d'associations qui interviennent dans ce domaine et se nourrit de leurs pratiques de terrain, sur tout le territoire. Elle est force d'analyse et de proposition sur cet axe.

CONTENU PÉDAGOGIQUE DU PROJET

La prévention des expulsions s'inscrit dans le cadre de nombreux dispositifs et commissions et fait intervenir une multitude d'acteurs. Cependant, elle reste insuffisante, incomplète et insuffisamment soutenue, et le nombre de ménages expulsés croît depuis de nombreuses années, à l'exception des 2 années précédentes en raison de la crise sanitaire qui a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures spécifiques.

En 2014, la loi ALUR a marqué plusieurs avancées dans ce domaine, sur l'impulsion des associations. Parmi elles, une disposition a prévu le maintien des aides au logement, sous certaines conditions, pour les ménages en impayés de loyer ; disposition suivie d'un décret en 2016 puis d'une circulaire en 2017.

Or, plus de 8 ans après l'adoption de cette disposition législative qui marquait un tournant essentiel, force est de constater qu'elle est insuffisamment appliquée par les Caisses d'allocations familiales (Caf), et de manière très hétérogène sur le territoire. Ceci a une conséquence directe sur les ménages puisqu'en l'absence de maintien des aides au logement, la majorité ne peut assumer le règlement du loyer en totalité, la dette continue à augmenter : les procédures d'expulsion se poursuivent et aboutissent généralement à une expulsion effective. Cela peut aussi avoir un impact complémentaire sur le montant de la dette lorsqu'un rappel d'allocation logement, qui aurait été suspendue, n'est pas versé et ne vient pas en déduction de la dette.

Une enquête précédente, réalisée dans le cadre des projets collectifs de Sciences Po, portait sur les dysfonctionnements dans l'accès et le maintien des droits par la Caf, plus globalement. Nombre d'entre eux sont identifiés et des axes de travail sont déployés depuis lors. Il nous semble cependant essentiel d'approfondir la question spécifique du maintien des aides au logement dont les blocages sont certainement liés à des causes techniques, réglementaires, d'interprétation et de mise en application du droit, au-delà du manque de moyen de cette administration. Si certaines sont identifiées et même reconnues par les Caf, ce n'est pas le cas de l'ensemble et il ressort des échanges avec la CNAF qu'elle estime que cette disposition est globalement bien appliquée, ce qui n'est pas le constat fait par la Fondation et d'autres associations.

L'étude partira d'une analyse documentaire, complétée par l'élaboration d'un questionnaire en vue d'une enquête avec un volet qualitatif voire un volet quantitatif.

L'enquête - dont plusieurs volets pourront être envisagés en fonction des interlocuteurs - s'adressera aux différents acteurs intervenant dans la procédure : les Caf, des associations, des travailleurs sociaux qui accompagnent les ménages dans leurs démarches, éventuellement des personnes repérées comme expertes, voire, dans la mesure du possible, des personnes directement concernées.

Il s'agira de mieux connaître les pratiques, d'illustrer et analyser les problèmes à partir de situations concrètes individuelles, de rendre visibles les blocages, d'en comprendre les causes, d'en évaluer leur impact, puis enfin de proposer des pistes d'amélioration.

Nous recherchons aussi à renforcer la connaissance des ménages, travailleurs sociaux et associations sur cette procédure en la vulgarisant et en créant des outils afin qu'elle soit mieux appropriée et mise en œuvre.

L'étude sera pilotée côté Fondation Abbé Pierre par 2 collègues, une chargée d'étude et une responsable juridique, avec l'appui d'une juriste spécialisée sur les droits sociaux.

La mise en lien avec les acteurs ressources sera effectuée par la Fondation Abbé Pierre (réseau des ADIL, ANIL, CNAF, DIHAL, ministère du logement, associations partenaires, ménages).

PRÉREQUIS SOUHAITÉ POUR LES ÉTUDIANTS (FACULTATIF)

Des connaissances juridiques, sociologiques et d'analyse des politiques publiques, de même qu'un intérêt pour l'action sociale, la lutte contre les exclusions et l'habitat, seraient appréciées.

Des capacités d'élaboration d'outils de recueil de données (questionnaire, grille d'entretien, de suivi, etc.) en vue de la conduite d'entretiens et de traitement des données recueillies (statistiques, etc.) seraient également précieuses.

Direction de la vie de campus et de l'engagement

EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ SERT-IL LE BIEN COMMUN ?

Il vise à prévenir la mise à la rue d'un nombre conséquent de ménages en permettant le maintien dans le logement, sachant que l'expulsion locative a des conséquences douloureuses et durables sur les personnes qui l'ont vécue (résidentielles, sociales, familiales, psychologiques), ce qui a été documenté plus précisément récemment dans le cadre d'une étude dirigée par la Fondation Abbé Pierre et réalisée par des étudiants du Master Urbanisme et Aménagement de Paris 1.

RÉSULTATS ATTENDUS

Rapport d'enquête comportant une partie d'analyse quantitative et qualitative, puis des préconisations.

Production d'un support graphique d'information aux personnes sur la procédure de maintien des aides au logement et les démarches pour l'activer, des alertes sur les blocages éventuels et les leviers d'action/d'alerte pour les dépasser.

Restitution orale des résultats de l'enquête et discussion à partir des préconisations.

COMMENT ALLEZ-VOUS EXPLOITER LE RENDU FINAL ?

Nous sommes déjà en lien avec le Ministère du logement et la CNAF sur les dysfonctionnements globaux en matière d'accès ou de maintien des droits sociaux, nous souhaitons donc poursuivre ces échanges et solliciter à partir de cette capitalisation la prise de mesures concrètes visant à améliorer le traitement par les Caf du maintien des aides au logement.

QUI SERONT LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS OU INDIRECTS DU PROJET ?

Les bénéficiaires finaux seront les ménages qui pourraient être maintenus dans leur logement, et indirectement les associations et travailleurs sociaux qui les accompagnent dans leurs démarches.

MÉTHODES DE TRAVAIL ENVISAGÉES ET MODALITÉS DE COLLABORATION AVEC LES ÉTUDIANTS

Nous fournissons le corpus documentaire, les contacts pour réaliser des entretiens.

Nous souhaitons proposer un comité de pilotage mensuel, avec une disponibilité intermédiaire si besoin de compléments, précisions.

Nous nous appuierons pour la structuration globale et la relecture finale sur des experts du sujet.

APPUI LOGISTIQUE FOURNI

Nous pouvons prendre en charge les frais de déplacements qui s'avèreraient utiles dans le cadre de l'étude.

Nous mettons à disposition des salles de réunions, l'accès à des téléphones et ordinateurs dans nos locaux si besoin.